

Département de
Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêté

Ensemble de la commune au
1/6000 ème

Pièce n°4-3-9

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 -
initiativlead@orange.fr initiativlead25@orange.fr

Commune de CERRE-LES-NOROY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Légende :

— —

Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI
UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage
UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages
UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UBe : Secteur la zone UB, activité industrielle autorisée
UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage
UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique
UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation
UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services
ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUA, AUB, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel
agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage
Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de
l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence
d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation
et/ou d'extension autorisée)
Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation
Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI
NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les
équipements sportifs
NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les
équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions
Ng1, Ng2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception,
hébergement touristique) - STECAL
Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL
Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

**Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles
R.151-31 ou R.151-34 :**

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrière (Source : BRGM)

🍷 Indice karstique (Dolines)

🔴 Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

Aléa
très fort

Aléa
fort et moyen

Affaissement / effondrement
Glissement de terrain
Chute de blocs

Affaissement / effondrement
Glissement de terrain
Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome
de Luxeuil Saint-Sauveur

🔴 Zone A - contrainte très forte

🟠 Zone B - contrainte forte

🟡 Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

— Axe Ligne Haute Tension

⬜ Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

➡ Ruissellement (source : DDT + Commune)

🟩 Secteur de limitation de la constructibilité pour
des raisons de risques liés aux boisements
constitués (risques de chutes d'arbre et de
feux de forêt)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

L.151.23

🌳 Arbre remarquable

🌿 Haie

🌳 Alignement d'arbre

🌳 Ripisylve

🌳 Vergers, pré-vergers, îlots verts

🌳 Boisement protégé

🌳 Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

🌳 Zones humides à compenser

🌳 Zones humides de compensation

🌳 Milieux humides (Source : DREAL)

L.151.19

🌳 Elément ponctuel du bâti ou du paysage

🌳 Elément linéaire du bâti ou du paysage

Prescriptions réglementaires

🌳 Changement de destination autorisé au titre
de l'article L.152.11 du Code de l'urbanisme

— Alignement à respecter pour l'implantation
et la volumétrie des constructions

🌳 Espace vert à créer

🌳 OAP densification

🌳 OAP sectorielle

🌳 Emplacements réservés

+++ Limite communale

🏠 Bâtiment agricole

🌳 Liaison douce – cheminement de randonnées

🌳 Zone de sauvegarde Sage Breuchin

🌳 Cours d'eau